

NOMINATIONS

RELATIVES AU PRESBYTERIUM

Par décision de Monseigneur l'Évêque, après consultation du Conseil épiscopal :

❖ M. le Chanoine Jehan-François AUDIN, prêtre du Diocèse aux Armées, retiré à Tulle, est nommé, avec l'accord de son Évêque, Mgr Antoine de Romanet, **Vice-Chancelier, à la Curie diocésaine**. En outre, il est nommé avocat et procureur à l'Officialité interprovinciale Bordeaux/Poitiers, à compter du 1^{er} avril 2024.

❖ M. l'Abbé Nicolas RISSO est autorisé à prendre une année sabbatique, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Espace Missionnaire de BRIVE :

❖ M. l'Abbé Jean-Baptiste MOUILLARD, prêtre en année de probation pour la Communauté Saint-Martin, en accord avec le Modérateur Général de la Communauté, est nommé **Vicaire** pour les Communautés paroissiales de l'Espace missionnaire de Brive, **plus particulièrement chargé des Communautés Locales d'Ussac et de Notre-Dame d'Estavel de Brive**, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Espace missionnaire d'OBJAT :

❖ M. l'abbé Etienne TWAGIRUMUKIZA, prêtre *fidei donum* de l'archidiocèse de Bujumbura (Burundi) est nommé, avec l'accord de son Archevêque, dans la fraternité presbytérale d'Objat, comme **Curé *in solidum*** des Communautés Locales de l'Espace missionnaire d'Objat, **plus particulièrement chargé des Communautés Locales d'Allassac et de Donzenac**, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Espace missionnaire de TULLE :

❖ M. l'abbé Epiphane DABIRÉ est nommé dans la fraternité presbytérale de Tulle, comme **Curé *in solidum*** pour les Communautés Locales de l'Espace missionnaire de Tulle, **plus particulièrement chargé des Communautés Locales d'Argentat et de Saint-Privat**, pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} septembre 2024.

❖ M. l'abbé Roland NÉNÉ KEVUYA est nommé dans la fraternité presbytérale de Tulle, comme **Curé Modérateur** pour les Communautés Locales de l'Espace missionnaire de Tulle, **plus particulièrement chargé de la Communauté Locale de Tulle**, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée de six ans.

❖ M. l'abbé Michel SAMBA est prolongé dans sa charge de **Curé de la Communauté Locale de Treignac/Chamberet/Le Lonzac**, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2024.

❖ M. l'abbé Simon Raj SAVARIMUTHU, prêtre *fidei donum* du diocèse de Thanjavur (Inde), est nommé, avec l'accord de son Ordinaire, dans la fraternité presbytérale de Tulle, comme **Curé *in solidum*** des Communautés Locales de l'Espace missionnaire de Tulle, **plus particulièrement chargé des Communautés Locales de Beynat/Aubazine, de Beaulieu et de Meyssac**, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Espace missionnaire d'USSEL :

❖ M. l'Abbé Jean-François BARLIER est nommé dans la fraternité presbytérale d'Ussel, comme **Curé *in solidum*** des Communautés Locales de l'Espace missionnaire d'Ussel, **plus particulièrement chargé des Communautés Locales de Meymac/Peyrelevade/Bugeat et de Sornac**, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée de six ans.

❖ M. l'abbé Bertrand d'ELLOY est nommé dans la fraternité presbytérale d'Ussel, comme **Administrateur des Communautés Locales d'Égletons/Soursac et de Marcillac-la-Croisille**, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2024.

❖ M. l'abbé Jacques SANOU, prêtre *fidei donum* de l'archidiocèse de Bobo-Dioulasso (Burkina-Faso) est nommé, avec l'accord de son archevêque, Mgr Paul Y. OUEDRAOGO, dans la fraternité presbytérale d'Ussel, **pour un mi-temps** comme **curé *in solidum*** des Communautés Locales de l'Espace missionnaire d'Ussel, **plus particulièrement chargé de la Communauté Locale de Neuvic, et, pour l'autre mi-temps, est autorisé à poursuivre des études en sociologie** en vue du doctorat, à l'Université de Limoges. Cette nomination vaut pour trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2024.

❖ M. l'Abbé David WOSYNSKI est nommé dans la fraternité presbytérale d'Ussel, comme **Curé Modérateur** pour les Communautés Locales de l'Espace missionnaire d'Ussel, **plus particulièrement chargé des Communautés Locales d'Ussel, d'Eygurande/Merlines et du Plateau Bortois**, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée de six ans.

Fait à Tulle, le 9 mai 2024

+ Francis BESTION,
Évêque de Tulle

Par mandement,

Abbé Jean RIGAL, chancelier

